

Lettre d'information n°1 - décembre 2022

Projet éolien de La Drayac

Renouvellement du parc éolien sur les communes d'Ambon et de Lauzach

Edito

Ce projet consiste au repowering du parc éolien du Moulin de la Drague, c'est-à-dire au remplacement d'anciennes éoliennes par d'autres plus performantes et émettant moins de bruit.

Le parc existant n'a pas été développé et n'est pas exploité par BayWa r.e., mais un nouveau projet pour le territoire peut voir le jour en remplaçant ce parc, visant plus de partage des richesses produites et une plus grande production d'électricité. Ce projet a été validé par les communes d'accueil, Ambon et Lauzach.

L'idée du projet est d'augmenter légèrement la taille des éoliennes, sans augmenter le nombre de machines à terme, tout en améliorant de manière conséquente la production du parc.

Photomontage du projet éolien de La Drayac

Localisation du projet



Extension



Projet final

-  Limite communale
-  Parc existant
-  Zone d'implantation potentielle
-  Projet de repowering

500 1000 m

Le projet serait réalisé en trois étapes clés :

1. **Extension** du parc avec l'installation de 2 nouvelles éoliennes pour une plus grande production d'électricité,
2. **Démontage** des 5 éoliennes existantes dont les 2 en forêt afin de réduire l'impact environnemental,
3. **Installation** de 3 nouvelles éoliennes aux emplacements actuels.

Chiffres clés du projet final



5 éoliennes

165 m de hauteur en bout de pale maximum



3 à 4 MW de puissance/éolienne

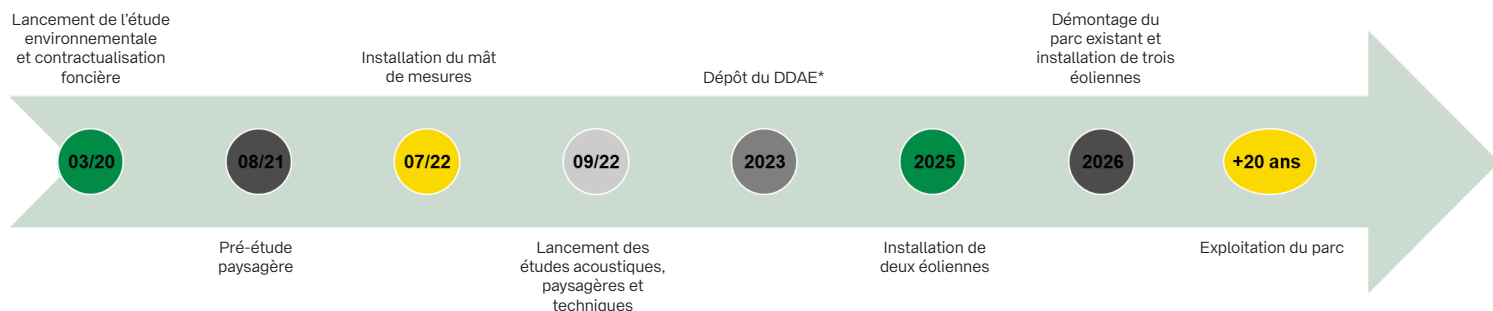
Puissance totale du projet
de 15 à 20 MW



+14% d'augmentation de la taille des éoliennes

+56% d'augmentation de la production
d'électricité

Calendrier du projet



*DDAE : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Actualité du projet

Un mât de mesure de vent a été installé sur la zone d'implantation potentielle du projet le 1^{er} juillet 2022.

Cette installation a deux objectifs :

- **Etudier le vent** et donc le productible potentiel du nouveau projet éolien,
- **Etudier l'activité des chauve-souris**, pour évaluer l'impact du parc sur la faune locale.

En parallèle, une **étude acoustique** a été menée du 15 juillet au 05 septembre 2022. Neufs micros étaient installés autour de la zone d'étude afin d'évaluer l'activité acoustique de l'environnement.

Bon à savoir !

- La réglementation acoustique française est la plus stricte d'Europe en matière d'éolien.
- Une fois le parc construit, des sonomètres sont installés autour de la zone pour s'assurer que la réglementation acoustique est respectée.
- En cas de mesures non réglementaires, un système de bridage doit être mis en place.

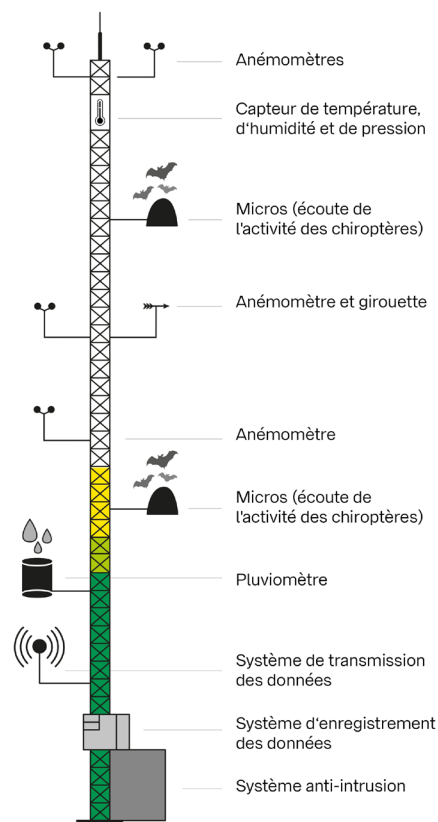


Illustration d'un mât de mesure de vent

Un comité de suivi du projet pour plus de transparence

Ayant pour volonté de réaliser un projet concerté avec les principaux acteurs concernés, nous proposons de réaliser un **comité de suivi du projet**, de sorte à informer au mieux les riverains.

Ce comité aura pour but de présenter l'avancement du projet, de recueillir les avis, ainsi que de répondre aux différentes questions et attentes du territoire. Il se réunira une à deux fois par an en fonction de l'actualité du projet et des besoins locaux. Pour celles et ceux qui sont intéressés, nous vous invitons à prendre contact auprès de nous ou de la mairie.

Une question, une remarque ? Contactez-nous !



Bastien BRANCHOUX,
Chef de projets éoliens
06 61 91 41 79
bastien.branchoux@baywa-re.fr



William MONNEAU,
Responsable éolien Bretagne - Normandie
06 99 15 38 33
william.monneau@baywa-re.fr

Pour en savoir-plus, rendez-vous sur la page projet : baywa-re.fr/fr/eolien/projet-eolien-de-dracy

